



RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

**FICHE A RETOURNER EN MAIRIE IMPERATIVEMENT
POUR LE 15 JUILLET 2024**

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture) :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TELEPHONE FIXE : PORTABLE :

ADRESSE MAIL A LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LES COURRIERS, DIFFERENTES INFORMATIONS, FACTURES,

ETC :

Si votre enfant fréquente pour la première fois le groupe scolaire, merci de bien vouloir joindre l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

(Merci de bien vouloir nous fournir l'avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023 pour le 1^{er} janvier 2025, date de recalcul du coefficient)

Nous vous demandons de nous transmettre impérativement

L'attestation d'assurance responsabilité civile

avec l'inscription de votre (vos) enfants(s) avant le 15 juillet 2024.

Premier enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

Deuxième enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

Troisième enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :



RESTAURATION SCOLAIRE 2024/2025

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner cette fiche et la retourner accompagnée du règlement intérieur du service de restauration scolaire signé en Mairie au plus tard **pour le 15 juillet 2024**.

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture) :

Si régime particulier, merci de le préciser (sans viande, sans porc)

INSCRIPTION VIA L'ESPACE FAMILLE : SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

INSCRIPTION SEMAINE DE RENTREE

1^{er} enfant : NOM – PRENOM : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

2^{ème} enfant : NOM – PRENOM : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

3^{ème} enfant : NOM – PRENOM : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

CHOIX POUR L'INSCRIPTION DE L'ANNEE SCOLAIRE :

Premier enfant

NOM – PRENOM :

1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) :

lundi mardi jeudi vendredi

(cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)

2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l' « espace famille » du site internet de la mairie

(<http://ville-novelles-les-seclin.fr>) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE

Deuxième enfant

NOM – PRENOM :

1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) :

lundi mardi jeudi vendredi

(cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)

2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l' « espace famille » du site internet de la mairie

(<http://ville-novelles-les-seclin.fr>) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE

Troisième enfant

NOM – PRENOM :

1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) :

lundi mardi jeudi vendredi

(cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)

2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l' « espace famille » du site internet de la mairie

(<http://ville-novelles-les-seclin.fr>) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE

Fait à, le

Signature des parents :



**PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE VOS ENFANTS A L'ISSUE DE LA
GARDERIE, RESTAURATION SCOLAIRE**

A retourner au plus tard pour le **15 juillet 2024**

NOM/PRENOM :

Frère/sœur :

Nom :Prénom : Age :

Nom :Prénom : Age :

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : portable : tél professionnel :

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : portable : tél professionnel :

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : portable : tél professionnel :

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : portable : tél professionnel :

Fait à, le

Signature des parents :



REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE 2024-2025

À RETOURNER SIGNÉ POUR LE 15 JUILLET 2024

La restauration scolaire est un service municipal. Il n'est pas obligatoire. Il est mis à la disposition des enfants. Au cours de ce moment votre enfant sera pris en charge par du personnel communal. Ce service ne peut fonctionner qu'à travers la bonne entente de tous : enfants – parents – personnel de service.

Les repas sont fabriqués en cuisine centrale, par un prestataire extérieur (Société Sobrie Restauration) dans le cadre d'un marché public. Les repas sont livrés selon la technique de la liaison froide, le matin même de leur consommation. Ces repas sont réchauffés dans les offices du restaurant scolaire et servis par des agents communaux.

Les menus sont constitués de 4 composants :

- Un hors d'œuvre
- Un plat protidique (viande, poisson, œuf ou protéines végétales)
- Un accompagnement (légumes ou féculents)
- Un dessert

Le hors d'œuvre peut être remplacé par un fromage.

Inscription Cantine :

Deux choix vous sont proposés :

- 1) Inscription à l'année (un, deux, trois ou quatre jours)
- 2) Inscription au fur et à mesure pour la semaine suivante via l'Espace Famille du site internet de la Mairie.

Si vous optez pour le choix n° 2 – (réservation à la semaine) :

**Les inscriptions de la semaine seront closes le
Vendredi de la semaine précédente à 9h00.**



Pas de demande d'annulation ni d'ajout de repas possible pour la semaine en cours.

Les repas ne peuvent en aucun cas être annulés le jour même. En cas de Maladie, d'absence de l'enseignant, de décès ou d'accident, les repas suivants sont à annuler via le portail famille la veille avant 14h sur justificatif.

Il n'est pas possible de venir avec son repas (interdiction de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales).

Inscription Garderie :

Pour une bonne organisation des services, il est préférable d'inscrire vos enfants en garderie via le portail famille. En cas d'imprévu ou d'oubli d'inscription, votre enfant sera automatiquement dirigé en garderie qui vous sera facturée le 1^{er} du mois suivant.

Facturation Cantine – Garderie :

La facturation est faite à terme échu (le 1^{er} du mois suivant).

C'est la raison pour laquelle, le règlement doit intervenir dès sa mise en ligne sur le portail famille.

En cas d'impayé, une relance par mail vous sera envoyée avant transmission du dossier à la Trésorerie de Wattignies pour régularisation.

Les modes de règlement sont les suivants :

- Par carte bancaire sur l'espace famille
- Par carte bancaire à l'accueil de la mairie
- Par chèque à l'ordre de la « **Régie Enfance Jeunesse** », en spécifiant les références
- Pour la Garderie : Par chèques CESU valable sur l'année 2024-2025



Attention à la date de validité des chèques CESU)

Tarifs Cantine 2024/2025 :

Repas enfants :

- Quotient Familial de 000 à 485 : 3 €
- Quotient Familial de 486 à 990 : 3,40 €
- Quotient Familial supérieur à 990 : 3,80 €

Tarifs Garderie 2024/2025 : (de 7H00 à 8h45 et de 16H30 à 19H00)

- **GARDERIE DU MATIN** : 1.90€ par enfant et par jour
- **GARDERIE DU SOIR** : 2.60€ par enfant et par jour

Les enfants doivent respecter certaines règles. Le moment de repas doit être un moment éducatif, de détente et de convivialité. Nous vous demandons de bien vouloir le leur rappeler :

Repas :

- Goûter à tout ce qui est proposé
- Se servir en quantité raisonnable
- Proposer à ses camarades de table de partager les restes des plats avant de me resservir

Respect :

- Respecter les règles de bienséance et de vie en collectivité
- Discuter avec ses camarades sans crier ni chahuter
- Avoir un langage et une attitude correcte envers les autres (camarades, personnel de service, encadrants)

Hygiène :

- Se rendre aux toilettes avant d'aller à la cantine, se laver les mains, prendre et utiliser la serviette de table mis à disposition.

L'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU GARDERIE IMPLIQUE L'ACCEPTATION TOTALE DE CE REGLEMENT PAR LES FAMILLES.

Nom, Prénom, mention « lu et approuvé » et signature des parents :

Nom, Prénom et signature des enfants (pour les primaires)